



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 02810

Numéro SIREN : 340 105 618

Nom ou dénomination : FIDORG AUDIT Ile de France

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2016 sous le numéro de dépôt 115413



1611553901

DATE DEPOT :	2016-11-24
NUMERO DE DEPOT :	2016R115413
N° GESTION :	1987B02810
N° SIREN :	340105618
DENOMINATION :	FIDORG AUDIT Ile de France
ADRESSE :	62 rue de la Chaussée d' Antin 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2016/11/24
TYPE D'ACTE :	DECLARATION DE CONFORMITE (ART.374 L24/07/1966)
NATURE D'ACTE :	APPORT PARTIEL D'ACTIF

DA 28/11/16 (AQ)
(Qu)

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

de commerce de Paris
Acte déposé le :

24 NOV. 2016

Sous le N°:

87302810

LES SOUSSIGNEES :

■ **TALENZ Groupe FIDORG**, Société par actions simplifiée, Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 2 600 000 € dont le siège Social est situé 18, rue Claude Bloch - Le Trifide - 14000 CAEN (RCS CAEN B 478 557 671), représentée par Eric BATTEUR, son Président, Société apporteuse,

ET

■ **FIDORG AUDIT Ile de France**, Société par Actions simplifiée, Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 100 000 € dont le siège Social est situé 62 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS (RCS PARIS B 340 105 618), représentée par Eric BATTEUR, son Président, Société apporteuse,

ET

■ **FIDORG IDF**, Société par Actions simplifiée au capital de 650 000 € dont le siège Social est situé : 62 Rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS (RCS PARIS 812 879 187à, représentée par Eric BATTEUR son Président, Société bénéficiaire,

Font les déclarations suivantes, conformément à l'article L.236-6 du code du commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés, déposée au greffe du tribunal de commerce de CAEN et PARIS, en suite de l'opération d'apport partiel d'actif ci après relatée :

- 1) Le projet étant né d'un apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions (articles L.236-23 et L.236-24 du Code du commerce) effectué par les sociétés TALENZ Groupe FIDORG et FIDORG AUDIT Ile de France au profit de la Société FIDORG IDF, les Présidents de chacune desdites sociétés ont établi une convention d'apport partiel d'actif contenant notamment les motifs, buts et conditions de l'apport, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des sociétés participantes utilisés pour établir les conditions de l'apport, la désignation et l'évaluation des éléments d'actif et de passif compris dans la branche complète d'activité d'expertise comptable, conseil, attachée à l'établissement de PARIS (75009) - 62 rue de la Chaussée d'Antin, apportée par les sociétés TALENZ Groupe FIDORG et FIDORG AUDIT Ile de France à la Société FIDORG IDF, la rémunération de cet apport.

Les sociétés participant à l'opération d'apport partiel d'actif étant sous contrôle commun, conformément à la réglementation CRC N°2004-01 du 25 mars 2004, les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur nette comptable au 31/08/2015

Il a été convenu que le passif transmis par les sociétés apporteuses sera supporté par la Société bénéficiaire seule, sans solidarité des sociétés apporteuses et ce en usant de la faculté prévue à l'article L.236-21 du Code de commerce.

- 2) Par décisions unanimes du 23/03/2016 les associés des sociétés TALENZ Groupe FIDORG et FIDORG AUDIT Ile de France, sociétés apporteuses, et de la Société FIDORG IDF, société bénéficiaire, ont écarté l'intervention d'un commissaire à la scission en application des articles L.236-23 et L.236-24 du Code du commerce.

L'opération comportant des apports en nature les associés de la Société FIDORG IDF ont désigné à l'unanimité : Monsieur Renaud BEX - 65 Rue Bicoquet - 14000 CAEN en qualité de commissaire aux apports.

- 3) L'insertion au 80DACC prévue à l'article L.236-6 du Code du commerce a été effectuée par chacune des sociétés participant à l'opération le 04/05/2016 en ce qui concerne TALENZ Groupe FIDORG et le 06/05/2016 en ce qui concerne FIDORG AUDIT Ile de France et FIDORG IDF, après dépôt de la convention d'apport partiel d'actif le 08/04/2016 au Greffe du Tribunal de commerce de CAEN pour TALENZ Groupe FIDORG et le 08/04/2016 au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS pour les sociétés FIDORG IDF et FIDORG AUDIT Ile de France.

La publication de ces avis n'a été suivie d'aucune opposition.

- 4) Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur les sociétés TALENZ Groupe FIDORG, FIDORG AUDIT Ile de France et FIDORG IDF ont mis à la disposition de leurs associés au siège social 30 jours avant la décision collective des associés appelée à approuver l'apport, les conventions d'apport partiel d'actif et le rapport du commissaire aux apports.

Le rapport sur l'évaluation des apports en nature consentis à la Société FIDORG IDF a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire de FIDORG IDF.

- 5) La collectivité des associés de la Société TALENZ Groupe FIDORG, régulièrement convoquée et ayant délibéré dans les conditions de validité prévues par la loi, a approuvé le 31/08/2016 la convention d'apport partiel d'actif portant sur la branche complète d'activité d'expertise comptable, conseil, attaché à son établissement à PARIS (75009) – 62 rue de la Chaussée d'Antin, évaluée à la somme nette de 373 863 €.
- 6) La collectivité des associés de la Société FIDORG IDF, régulièrement convoquée et ayant délibéré dans les conditions de validité prévues par la loi, a également approuvé le 31/08/2016 ladite convention d'apport partiel d'actif par TALENZ Groupe FIDORG et décidé l'augmentation corrélative de son capital social de 373 863 € par la création de 373 863 actions de 1 € nominal, entièrement libérées, et attribuées à la Société TALENZ Groupe FIDORG.
- 7) La collectivité des associés de la Société FIDORG AUDIT Ile de France, régulièrement convoquée et ayant délibéré dans les conditions de validité prévues par la loi, a approuvé le 31/08/2016 la convention d'apport partiel d'actif portant sur la branche complète d'activité d'expertise comptable, conseil, attaché à son établissement à PARIS (75009) – 62 rue de la Chaussée d'Antin, évaluée à la somme nette de 350 086 €.
- 8) La collectivité des associés de la Société FIDORG IDF, régulièrement convoquée et ayant délibéré dans les conditions de validité prévues par la loi, a également approuvé le 31/08/2016 ladite convention d'apport partiel d'actif par FIDORG AUDIT Ile de France et décidé l'augmentation corrélative de son capital social de 350 086 € par la création de 350 086 actions de 1 € nominal, entièrement libérées, et attribuées à la Société FIDORG AUDIT Ile de France.
- 9) La collectivité des associés de la Société FIDORG IDF a décidé le 31/08/2016 d'incorporer au capital social la prime d'émission à hauteur de 45 160 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 45 160 € portant le capital social à 650 000 €.

La collectivité des associés de la Société FIDORG IDF a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et modifié l'article 6 des statuts.

- 10) L'avis de réalisation de l'apport a été publié conformément à l'article R 210-9 du Code du commerce dans le journal d'annonces légales de la « Voix du Bocage » (14) le 27/10/2016 et dans le « Moniteur des tp & bâtiments » (75) le 04/11/2016.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS au nom des sociétés FIDORG AUDIT Ile de France et FIDORG IDF :

- Un exemplaire de la présente déclaration
- Un exemplaire de la convention d'apport partiel d'actif
- Une copie certifiée conforme du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31/08/2016 des sociétés
- Une copie certifiée conforme des statuts mis à jour de la Société FIDORG IDF.

Seront en outre déposées au Greffe du Tribunal de commerce de CAEN au nom de la Société TALENZ Groupe FIDORG :

- Une copie certifiée conforme de la présente déclaration de régularité et de conformité
- Une copie certifiée conforme du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31/08/2016 des associés de TALENZ Groupe FIDORG ayant approuvé l'apport partiel d'actif.

Comme conséquence de la déclaration qui précède, les soussignés affirment sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que l'opération d'apport partiel d'actif sus relatée, placée sous le régime juridique des scissions a été décidée et réalisée en conformité de la loi et des règlements.

Fait à Caen, le 28 novembre 2016

TALENZ GROUPE FIDORG
Rep. par Eric BATTEUR



FIDORG AUDIT Ile de France
Rep. par Eric BATTEUR



FIDORG IDF
Rep. par Eric BATTEUR

